

Occitanie

82 % des personnes âgées dépendantes prises en charge à domicile en 2040¹ : les Prestataires de Santé A Domicile prêts à relever les défis de la Santé de demain

Le séminaire national et annuel de l'Upsadi qui se tient à Nîmes le 7 et 8 septembre, sera l'occasion pour les membres du CA, cadres-dirigeants d'entreprises dans le domaine de la prestation de santé à domicile, de réfléchir à l'avenir de ses métiers et d'arrêter une stratégie dans leurs discussions avec leurs organismes de tutelle (Ministères, Assurance Maladie...).

Paris, le xx septembre 2023 – La région Occitanie, avec ses 13 départements allant des Causses à la Camargue, des Pyrénées et ses 2 grandes métropoles Toulouse et Montpellier, est marquée par sa diversité : richesse des paysages donc, mais aussi diversité de populations, et inégalités d'accès à la santé. Pour les quelques 300 entreprises de Prestations de santé à domicile (PSAD) occitanes, les défis sont donc nombreux : présence sur l'ensemble du territoire et mobilité pour offrir à tous une égalité de soins à domicile, augmentation de l'activité liée à la démographie de la région mais aussi au virage domiciliaire, maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire malgré un contexte d'inflation et de baisse des tarifs des prestations...Zoom sur une région aux multiples facettes, où les prestataires de santé à domicile s'engagent.

En région Occitanie, plus de 300 prestataires de santé à domicile accompagnent chaque année quelques 30 000 patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et facilitent le maintien à domicile de personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap.

Ils participent activement à l'observance des traitements dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...) ou de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie,...), facilitent et coordonnent les soins des professionnels de santé en chirurgie ambulatoire, mais aussi pour les soins palliatifs à domicile.



Une population vieillissante dont les besoins en santé augmentent

La région Occitanie compte 6,1 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2023, dont 230 000 personnes de 85 ans ou plus. Etant la 2nde région la plus attractive de France, la population pourrait augmenter jusqu'à 6,4 millions d'habitants en 2040...avec une augmentation d'autant plus importante de la part des personnes âgées et / ou dépendantes.

Dans la région, les personnes de 75 ans et plus représentaient 11 % de la population régionale en 2015, et cette proportion pourrait atteindre 16 % en 2040, soit 115 000 seniors dépendants de plus en 2040. Parallèlement, le nombre de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en unités de soins de longue durée (USLD), pour 100 personnes âgées pourraient passer 32 à 20 entre 2015 et 2040.

Un nouveau modèle d'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile semble indispensable.

¹ Insee Analyses Occitanie Juillet 2023

« Si les PSAD peuvent aujourd’hui répondre présents sur tous les territoires de la région, notamment dans les départements les moins bien dotés en professionnels de santé, nous avons besoin de soutien pour maintenir cette qualité de service auprès des patients de tous âges et touchés par une grande diversité de pathologies. Nous savons que la population locale augmente très rapidement mais inégalement selon les départements, et notamment le nombre de personnes âgées... Des personnes qui auront de plus en plus besoin de nous dans les années à venir... nous serons prêts à y répondre, à recruter et à nous adapter à de nouveaux fonctionnements. Nous sommes mêmes partants pour les inventer dès aujourd’hui avec les professionnels de santé et les pouvoirs publics ! » **explique Nicolas Balmelle membre de l’Upsadi en Occitanie**

Les PSAD incontournables pour permettre une réduction des durées de séjour à l’hôpital ou pour éviter des hospitalisations

Près de 30 000 personnes suivent un traitement à domicile en Occitanie grâce à l’intervention d’un PSAD.

Et le nombre de patients qui bénéficient de leurs services pourrait bien augmenter très rapidement, au regard de la volonté des pouvoirs publics de favoriser le virage ambulatoire, mais également de celle des patients, qui sont de plus en plus nombreux à vouloir être soignés dans le confort de leur domicile.



A titre d’illustration, quelques 11% des « hospitalisations évitables » sont liées à des cas de déshydratation. Or, la région Occitanie est marquée par des épisodes de canicule réguliers, qui entraînent une importante augmentation des hospitalisations pour déshydratation de personnes fragiles. Ces hospitalisations pourraient être évitées car, sur prescription médicale, les Prestataires de santé à domicile sont en mesure d’assurer la prise en charge des patients sous réhydratation par voie sous-cutanée, en fournissant les dispositifs qui garantissent maintien de la mobilité et confort pour le patient.

Pas de désert médical avec les PSAD

Les contrastes de la région ne sont pas que géographiques ou démographiques. Les inégalités entre les territoires d’Occitanie sont aussi flagrantes en matière d’accès à la santé : alors que le nombre de médecins a augmenté de 18% dans l’Hérault entre 2010 et 2022, le département de l’Ariège a vu reculer le nombre de médecins en exercice de plus de 9% sur la même période.

Par ailleurs, l’Occitanie est la 5^{ème} région la plus âgée de France, et le Lot est particulièrement concerné par le vieillissement de sa population.

Enfin, la Drees a récemment mis en évidence de fortes disparités entre les départements sur les dépenses de santé et restes à charge pour les patients, différences expliquées notamment par des dépassements d’honoraires massifs demandés dans certains territoires.

Les PSAD, maillons essentiels de la chaîne de soin, libèrent du temps de soin aux professionnels de santé et sont en mesure d’intervenir dans les zones les plus reculées du territoire. Ils assurent une astreinte technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les dispositifs qu’ils délivrent.

Ils ne sont cependant pas toujours clairement identifiés dans le système de santé et doivent donc être pleinement intégrés à l’évolution de l’offre de santé sur le territoire.

Une population très importante en saison touristique

La région Occitanie est la 4^{ème} région touristique de France métropolitaine et voit ainsi sa population augmenter de manière spectaculaire pendant la période estivale.

Les prestations de santé, matériels et dispositifs médicaux délivrés par les PSAD aux patients leur sont indispensables, souvent urgents, parfois vitaux. Il n'est pas question d'interrompre les traitements : les prestataires de santé à domicile s'engagent à fournir à tous les patients, qu'ils soient résidents, de passage de courte ou de longue durée, la même qualité de service tout au long de l'été.



« Chaque été, nous recevons de plus en plus de demandes de personnes qui viennent passer quelques jours ou quelques semaines dans notre région. Ils ont besoin d'être rassurés, de vérifier qu'ils pourront profiter de l'été en toute sécurité, avec des professionnels disponibles en cas de besoin : nous prenons contact avec nos confrères, nous trouvons également des infirmiers ou médecins qui pourront prendre le relai pour prendre soin des patients, et nous répondons également présents à tous les patients qui nous contactent uniquement pour l'été. Nous les accompagnons évidemment et leur garantissons la même qualité de prestations qu'à nos patients habituels ! Cela me semble normal de maintenir nos services et d'être disponibles pour tous ceux qui en ont besoin, partout et toute l'année » **explique Didier Gallorini, membre de l'Upsadi et chef d'entreprise à Perpignan**

Focus sur la prestation de santé à domicile en Occitanie

L'Occitanie compte plus de 300 prestataires de santé à domicile, soit 12% de l'effectif national. Ces entreprises représentent quelques 4 000 emplois non délocalisables (Source : Enquête de Branche 2021). Elles sont ainsi en mesure d'intervenir 24h/24, 7j/7 sur les quelques 70 000 km² du territoire.

Selon les informations fournies par la Commission Paritaire Régionale Occitane,

- les PSAD assurent le suivi à domicile de plus de 30 000 patients ; un chiffre en constante augmentation depuis 2018 avec une évolution moyenne comprise entre 5 et 10% chaque année.
- une écrasante majorité (80%) de l'activité des PSAD en Occitanie concerne les activités du respiratoire et plus précisément le suivi de patients souffrant d'apnée du sommeil traités par machine par Pression Positive Continue (PPC), avec 91% des activités du secteur respiratoire.

« Dans un territoire marqué par la ruralité et les inégalités d'accès à la santé, on a besoin de PSAD. Nous sommes des entreprises qui recrutent et jouent un rôle économique important, dans tous les départements de la région, tout en apportant de véritables services aux patients, et en particulier aux personnes le plus fragiles et les plus isolées. » **ajoute Nicolas Balmelle membre de l'Upsadi en Occitanie**

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est une organisation de prestataires de santé à domicile (PSAD) ; elle a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie,...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 35 000 salariés dont 5 000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...), et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse :

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47